



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 31049

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des producteurs d'oléoprotéagineux à la suite des décisions prises, lors du sommet de Berlin le 11 mars dernier, relatif à la réforme de la politique agricole commune. En effet, si les différents ministres de l'agriculture des pays membres de l'Union européenne se sont séparés sur un compromis relativement favorable pour de nombreux secteurs de l'agriculture française, les oléoprotéagineux apparaissent comme les grands perdants de ces négociations. Ainsi, la compensation oléagineuse doit être réduite de 446 francs par hectare en 2000, de 721 francs par hectare en 2001 et chuter de 1 235 francs par hectare à partir de 2002 sans tenir compte, ni des pénalités, actuellement de 700 francs par hectare, ni de l'absence de prix de seuil sur un marché où les fluctuations de prix sont de l'ordre de 30 à 50 %. Les protéagineux sont également confrontés à une importante baisse de la compensation et le très faible niveau de soutien dans ce secteur va, selon toutes les prévisions, faire disparaître cette production des sols français alors que notre pays dépend des importations pour 70 % de ses besoins en protéines végétales. Cette situation risque donc d'avoir de graves conséquences et provoquer, en particulier, une diminution des emblavements en colza alors que la France est déjà largement déficitaire dans ce domaine. Le système du contrat territorial d'exploitation ne permettant pas de favoriser le maintien de la culture des oléagineux en France, il lui demande de prendre les mesures nécessaires afin de résoudre ces problèmes, en favorisant, notamment, l'ouverture d'une conférence agricole sur les questions.

Texte de la réponse

Le contexte des négociations était extrêmement difficile. Il est exact que le résultat du compromis de Berlin sur l'Agenda 2000 a été, pour les oléo-protéagineux, en deçà des objectifs de négociation de la France. Il convient néanmoins de rappeler que la France a obtenu certaines garanties afin de limiter l'impact négatif de la proposition initiale de la Commission. Outre la mise en place d'une phase transitoire de deux ans, il a été décidé d'une clause de rendez-vous qui impose de faire un point sur l'évolution du secteur au plus tard deux ans après la mise en œuvre de la réforme. Le moment venu, cette opportunité pourra être utilisée afin de rouvrir le débat sur ce dossier, compte tenu des perspectives d'évolution des surfaces en oléagineux. La France a également obtenu que soit maintenu son double plan de régionalisation pendant la période transitoire, ce qui devrait atténuer l'effet de la baisse progressive des aides. Le prix de référence qui permettait d'ajuster le niveau de l'aide à la baisse ou à la hausse en cas d'augmentation ou diminution du prix mondial a été supprimé mais l'aide après l'abattement dû au dépassement de la superficie maximale garantie ne peut être inférieure au niveau de l'aide aux céréales. Concernant les protéagineux, la baisse du soutien accordé aux céréales à 63 euros par tonne, compte tenu d'une moindre baisse des prix, décidée à l'occasion du sommet de Berlin, a conduit de facto à une revalorisation du soutien spécifique accordé aux protéagineux, qui a été maintenu à 72,5 euros par tonne. Enfin un certain nombre de mesures nationales dans le secteur des oléo-protéagineux ont d'ores et déjà été décidées : la mise à disposition sur fonds nationaux de 150 MF afin de mettre en place avant les prochains semis un programme agri-environnemental pour le tournesol, ceci ayant été rendu possible par la déclaration de la Commission annexée à l'accord de Berlin. L'abondement de crédits communautaires permettra de mobiliser

300 MF au total ; le renouvellement en 1999 de l'exonération fiscale de la taxe intérieure sur les produits pétroliers à hauteur de 240 francs par hectolitre, afin de soutenir la filière non alimentaire. Le Gouvernement, qui comprend l'inquiétude exprimée par les professionnels, suivra avec grande attention l'avenir de cette filière stratégique. Il n'a pas été jugé opportun d'ouvrir une conférence agricole sur les conséquences de Berlin dans la mesure où une concertation sur ce sujet s'est engagée dans le cadre du Conseil supérieur d'orientation qui réunit les organisations professionnelles concernées.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31049

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3376

Réponse publiée le : 19 juillet 1999, page 4407